

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Slide No Rust 40212M

### Autres moyens d'identification

**Numéro de la feuille de données de sécurité** 40212M-CA-FR

**Synonymes** Aucun

**N° ID/ONU** UN1950

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** prévention de la rouille industrielle

**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Identificateur du fournisseur initial

CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EST PAS CONFORME SAUF ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ

#### Adresse du fabricant

Slide Products Inc.  
430 Wheeling Road  
Wheeling, IL 60090  
Phone: 1-847-541-7220  
Fax: 1-847-541-7986

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

**Numéro de téléphone du fournisseur initial** S'il vous plaît entrez Initial Nombre Fournisseurs de téléphone ici

**Numéro d'appel d'urgence** INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**État physique** Aérosol

### Classification

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammable	Catégorie 1
Gaz sous pression	Gaz comprimé

### Mot indicateur

**Danger**

### Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Aérosol extrêmement inflammable  
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence - Prévention**

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clé

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres informations**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Petroleum Distillates, Hydrotreated light	64742-47-8	15-40	-	-
Kerosene	8008-20-6	10-30	-	-
Petroleum gases, liquified, sweetened	68476-86-8	10-30	-	-
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic	64741-97-5	1-5	-	-
Calcium salts	68783-96-0	1-5	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins****Contact avec les yeux**

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver la peau à l'eau et au savon.

<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin. NE PAS faire vomir.

#### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

<b>Symptômes</b>	Peut être nocif par contact cutané. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------------------	---

#### **Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Non déterminé.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

#### **Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions personnelles</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
<b>Autres informations</b>	Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### **Précautions relatives à l'environnement**

<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	---

#### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Petroleum Distillates, Hydrotreated light 64742-47-8		TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> Skin		
Kerosene 8008-20-6	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> Skin	

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection particulier requis.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection particulier requis.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	Non déterminé
Couleur	Non déterminé
Odeur	Non déterminé
Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Non déterminé	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé.	
Propriétés comburantes	Non déterminé.	
<u>Autres renseignements</u>		
Point de ramollissement	Non déterminé	
Masse moléculaire	Non déterminé	
Teneur en COV (%)	Non déterminé	
Masse volumique du liquide	Non déterminé	
Masse volumique apparente	Non déterminé	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Pas réactif dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Contact avec les yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Éviter le contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	Ne pas inhaler.

**Ingestion** Ne pas ingérer.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

<b>ETAmél (orale)</b>	5,014.10
<b>ETAmél (cutané)</b>	2,176.10
<b>ETAmél (inhalation- poussière/brouillard)</b>	40.00

**Toxicité aiguë inconnue** Aucun renseignement disponible

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Petroleum Distillates, Hydrotreated light 64742-47-8	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Kerosene 8008-20-6	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.28 mg/L ( Rat ) 4 h
Napthalene sulfonic acid, dinonyl, calcim salt 57855-77-3	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 20000 mg/kg ( Rabbit )	> 18 mg/L ( Rat ) 1 h
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic 64741-97-5	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rat )	-
Calcium salts 68783-96-0	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 1.9 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Cancérogénicité**

Le composant ci-dessous appartient à la famille de pétrole, qui s'est avérée contenir des substances cancérogènes selon le niveau de raffinement. La classification cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être démontré que la substance contient moins de 3% diméthyl sulfoxyde extrait. Groupe 3 du CIRC composants sont "non classifiable comme cancérogènes pour l'homme".

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Kerosene 8008-20-6	A3	Group 3	-	-
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic 64741-97-5	A2	Group 1	Known	X

**Légende**

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 3 du CIRC composants sont "non classifiable comme cancérogènes pour l'homme"

**NTP (programme national de toxicologie)**

Connu - cancérogène connu

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Petroleum Distillates, Hydrotreated light 64742-47-8	-	2.4: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 2.2: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	-	4720: 96 h Dendronereides heteropoda mg/L LC50
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic 64741-97-5	-	5000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	-	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Calcium salts 68783-96-0	1000: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	40: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	-	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**Persistence/Dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Petroleum gases, liquified, sweetened 68476-86-8	<=2.8

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Remarque** S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

### DOT

N° ID/ONU UN1950  
Nom officiel d'expédition Aérosols  
Classe de danger 2.1

### TMD

N° ID/ONU UN1950  
Nom officiel d'expédition Aérosols  
Classe de danger 2.1

**MEX**

N° ID/ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aérosols  
 Classe de danger 2.1

**IATA**

Numéro ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aérosols, inflammables  
 Classe (s) de danger relatives au transport 2.1

**IMDG**

Numéro ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aérosols  
 Classe (s) de danger relatives au transport 2.1  
 Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements internationaux**

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Petroleum Distillates, Hydrotreated light	X	X	X		X	X	X	X
Kerosene	X	X	X		X	X	X	X
Petroleum gases, liquified, sweetened	X	X	X		X	X	X	X
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic	X	X	X		X	X	X	X
Calcium salts	X	X	X	X	X	X	X	X

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)



## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	<b>Risques pour la santé</b> Non déterminé	<b>Inflammabilité</b> Non déterminé	<b>Instabilité</b> Non déterminé	<b>Dangers particuliers</b> Non déterminé
<u>HMIS</u>	<b>Risques pour la santé</b> Non déterminé	<b>Inflammabilité</b> Non déterminé	<b>Dangers physiques</b> Non déterminé	<b>Protection individuelle</b> Non déterminé

### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau

Date de révision : 19-déc.-2018

Note de révision: nouveau format.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**